



36-2026

DELIBERATION N°6
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 28/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-six le 28/04/2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 24/04/2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne BOUTIN, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNAA, Fabien DUPERON.

Absents excusés : David-Alexandre VIALLO (Fabien DUPERON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

M. le Maire informe le conseil municipal :

Objet : Avenant 2026 CPTS

M le Maire rappelle, depuis 2025 l'organisme CPTS a la possibilité de louer la salle des associations de façon hebdomadaire et à l'heure, une convention spécifique de quatre mois de septembre à décembre, de faire un état des heures au mois et de faire payer mensuellement a été signée, le CPTS reconduit cette action jusqu'au 31 Décembre 2026. Il demande que les horaires soient fixes Il est donc nécessaire de faire un avenant.

- Lundi de 15h à 18h
- Vendredi de 14h à 16h30

Une semaine sur deux.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à autoriser le maire à signer cet avenant.

**Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :
D'approuver et d'autoriser la maire à signer.**

28/04/2026

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 30/04/2026



La secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 30/04/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260428-Delib6-cm6-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2026

28/04/2026